

**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES CONCERTES
DE MOLIETS ET MAA**

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le 21/11/2023

ID : 040-254002165-20231120-MOL_DL2_201123-DE

**N° 2**

Objet : Approbation de la proposition de la Banque Postale relative à la souscription d'un prêt à taux fixe

Le 20 novembre 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- M. Xavier FORTINON
- Mme Agathe BOURRETERE
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sandra TOLLIS
- Mme Eva BELIN

Représentant la commune de Moliets-et-Maaâ

- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE
- Mme Corinne VERDIER-SLAWINSKI

Avaient donné procuration :

- Mme Sylvie BERGEROO à M. Cyril GAYSSOT
- Mme Muriel LAGORCE à M. FORTINON

Était excusé :

- M. Olivier MARTINEZ

Etaient également présents :

- Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- Pour la SATEL : M. Fabrice BOUCHET et Mme Aurélie CAPDEVIELLE, Chargés d'opérations
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU la délibération n° 1 du 20 septembre 2021 portant élection de M. Xavier FORTINON en tant que Président du Syndicat Mixte d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et Maâ,

VU la délibération n° 9 du 20 septembre 2021 portant délégations au Président du Syndicat Mixte en matière d'emprunts,

VU la délibération n° 8 du 9 décembre 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,

VU la délibération n° 5 du 20 mars 2023 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2023,

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte a lancé une procédure de consultation le 25 octobre 2023 auprès de cinq établissements bancaires afin de solliciter un apport à hauteur de 1 000 000 euros pour financer des travaux d'investissement de remise en état du Golf de Moliets,

CONSIDERANT la proposition de la Banque Postale du 17 novembre 2023 relative à un prêt à taux fixe de 4.20% d'un montant de 1 000 000 € pour une durée de 20 ans,

CONSIDERANT que l'offre remise par la Banque Postale apparaît comme la mieux disante,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver la proposition de prêt de la Banque Postale susvisée du 17 novembre 2023 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - Objet : Financer des travaux d'investissement de remise en état du Golf de Moliets
 - Montant : 1 000 000 €
 - Durée : 20 ans
 - Taux fixe : 4.20%
 - Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
 - Périodicité annuelle, avec amortissement constant
 - Remboursement anticipé du capital : possible à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
 - Commission d'engagement : 0.10 % du montant du contrat du prêt
- et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à signer tous actes afférents.

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L

Xavier FORTINON